` }}		Moins de 5ans de	résidence	Plus de 5ans de résidence sur l'île Résident de St Barthelemy
OCHE REALTY ST BARTH	Non resident	Neo resident de France	Neo resident hors de France	
Impôt sur les revenus	Fiscalisé dans le pays de résidence.		- 100€/ Salarié u avec abattement de 30%	Impôt sur le revenu = 0 mais entreprise 350€ + 100€/ Salarié. Dividende & revenus de France = flat tax 30% Retraites & Pensions= exo sauf de France
+ Value Immo	Moins de 8ans de possession = 35% + de 8ans de possession 20% à SBH		CSG CRDS 17,2% (sauf résidence principale) + complément d'impôt (19% + 6% - 20%)	Moins de 8ans de possession = 35% + de 8ans de possession = 20% à SBH
	Abattement Res seconda 10% par an au delà de 8a de détention.	I have a 24 O4 D a valle	Idem non résident	Abattement Res principale de 20%/AN au delà de 8ans de détention.
Revenus locatifs	Exonération SBH / Fiscali dans le pays de résidence		u avec abattement de 30% +	Pas d'IR / CSG CRDS 17,2% sur le revenu après charges si LMP en sortir
	Taxe de séjour de s	éjour de 5% si location c	de moins de 6mois.	
SCI et Société	Taxe de 3% sur valo imm Plus-value = France 19% Pour les sociétés à l'IS im Cession de part = droits e titre.	/ Pour les associés à l'IF npôt à 25%.		+ value = SBH si la société a plus de 5ans de direction effective à St Barth avec activité ou controlée par des résidents st barth. SA pas de CSG/CRDS.
IFI (impôt sur la fortune immobilièn	Exonération / Fiscalisé da le pays de résidence	Sur tous les biens immobilier à st barthelemy, métropole et étranger	Sur tous les biens immobilier à st barthelemy, métropole et étranger sauf pour les impatriés	Non applicable pour les biens situés à St Barth, IFI sur les immeubles en Métropole et DOM et participation > à 10% du capital.
Donation	Fiscalisé pays de résiden	ce Fiscalité française sur tout les biens de st barth, métropole et étranger	Fiscalité française sur tout les biens de st barth, métropole et étranger si + de 6ans en France sur les 10 dernières années.	Ascendants, descendants, conjoint = 0% 4e degré= 4,80% au delà 25%, Non parent= 40% Abattement = 80.000€ conjoint, 150.000€ / enfant, 60.000€ / frères et soeurs. SI engagement de conservation: 10ans si non application du tx de 25% jusqu'au 4e degré. (donateurs et bénéficiaire à sbh)
Succession	Exonération pour les immeubles SBH mais fisc pays de résidence		sur tous les biens si + de r les 10 dernières années.	Exonération si ascendants et descendants résident SBH.
	payo do 100/d0/100	@· heniamin@ı	rocherealty fr	

@: benjamin@rocherealty.fr